

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1988 B 00199
Numéro SIREN : 344 519 251
Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000011

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

ORDONNANCE

Nous, Loïc CUEFF, Président du tribunal de commerce de Lorient, assisté de la commis-greffière,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par la SEM DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT – SELLOR dont le siège est sis VILLA MARGARET à LARMOR-PLAGE (56260) (RCS Lorient 344 519 251) représentée par Maître DENOEL tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du code de commerce,

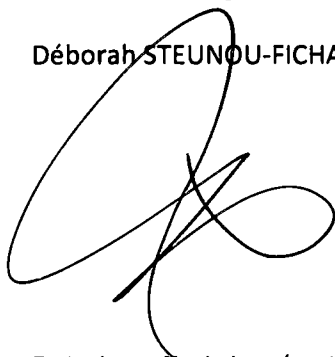
PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023, le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la SEM DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT – SELLOR (RCS Lorient 344 519 251) ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lorient, le **19 JUIN 2023**

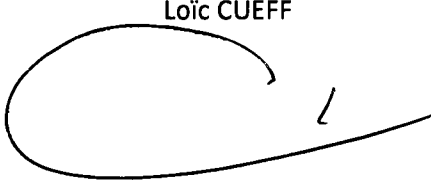
La commis-greffière,

Déborah STEUNOU-FICHARD



Le Président du tribunal de commerce,

Loïc CUEFF



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LORIENT (56)

Je soussigné,

Jean-Marie DENOEL, avocat inscrit au Barreau de LORIENT, gérant associé de la SELARL AVOXA – Jean-Marie DENOEL Société d'avocats dont le siège social est à LARMOR-PLAGE (56260) – Parc d'Activités ARMOR OCEAN, 1 rue du Commandant CHARCOT, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le n° 535 130 173,

Agissant au nom et pour le compte de :

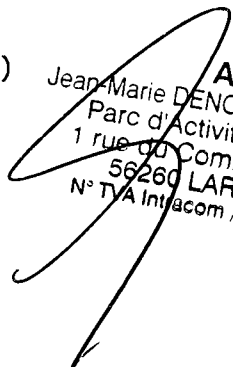
➤ La SEM DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 177.200 Euros dont le siège Social est à LARMOR-PLAGE (56260) Villa MARGARET, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le n° 344 519 251.

A l'honneur de vous exposer, qu'aux termes de la loi et des statuts de cette société, celle-ci doit en principe réunir son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au plus tard le **30 Juin prochain** à l'effet de statuer sur les comptes du dernier exercice, clos le 31 Décembre 2022.

Malheureusement, cette date ne pourra pas être respectée compte tenu des agendas respectifs des actionnaires qui comprennent de nombreux élus représentant les différentes collectivités actionnaires de la SELLOR.

Compte tenu de cette situation, je vous prie, monsieur le Président, de bien vouloir autoriser cette société à bénéficier d'un délai supplémentaire de **trois (3) mois expirant le 30 septembre 2023** afin de permettre à cette dernière d'organiser dans les conditions légales et réglementaires, la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ses actionnaires en respectant notamment les délais de communication des documents visés par la loi.

Fait à LARMOR-PLAGE (56)
le 14 Juin 2023

 **AVOXA**
Jean-Marie DENOEL - Société d'Avocats
Parc d'Activités Armor Océan
1 rue du Commandant Charcot
56260 LARMOR-PLAGE
N° TVA Intracom / FR 82 535 130 173